Montesquieu

DISSERTATION
SUR LA
POLITIQUE DES ROMAINS
DANS LA RELIGION

(1716)

Ce ne fut ni la crainte ni la piété qui établit la religion chez les Romains; mais la nécessité où sont toutes les sociétés d'en avoir une. Les premiers rois ne furent pas moins attentifs à régler le culte et les cérémonies qu'à donner des lois et bâtir des murailles.

Je trouve cette différence entre les législateurs romains et ceux des autres peuples, que les premiers firent la religion pour l'État, et les autres l'État pour la religion. Romulus, Tatius et Numa asservirent les dieux à la politique : le culte et les cérémonies qu'ils instituèrent furent trouvés si sages, que, lorsque les rois furent chassés, le joug de la religion fut le seul dont ce peuple, dans sa fureur pour la liberté, n'osa s'affranchir.

Quand les législateurs romains établirent la religion, ils ne pensèrent point à la réformation des mœurs, ni à donner des principes de morale; ils ne voulurent point gêner des gens qui ne connoissoient pas encore les engagements d'une société dans laquelle ils venoient d'entrer. Ils n'eurent donc d'abord qu'une vue générale, qui étoit d'inspirer à un peuple qui ne craignoit rien, la crainte des dieux, et de se servir de cette crainte pour le conduire à leur fantaisie.

Les successeurs de Numa n'osèrent point faire ce que ce prince n'avoit point fait : le peuple, qui avoit beaucoup perdu de sa férocité et de sa rudesse, étoit devenu capable d'une plus grande discipline. Il eût été facile d'ajouter aux cérémonies de la religion des principes et des règles de morale dont elle manquoit; mais les législateurs des Romains étoient trop clairvoyants pour ne point connoître combien une pareille réformation eût été dangereuse : c'eût été convenir que la religion étoit défectueuse; c'étoit lui donner des âges[1],

et affoiblir son autorité en voulant l'établir. La sagesse des Romains leur fit prendre un meilleur parti en établissant de nouvelles lois. Les institutions humaines peuvent bien changer, mais les divines doivent être immuables comme les dieux mêmes.

Ainsi le sénat de Rome, ayant chargé le préteur Pétilius* d'examiner les écrits du roi Numa, qui avoient été trouvés dans un coffre de pierre, quatre cents ans après la mort de ce roi, résolut de les faire brûler, sur le rapport que lui fit ce préteur que les cérémonies qui étoient ordonnées dans ces écrits différoient beaucoup de celles qui se pratiquoient alors; ce qui pouvoit jeter des scrupules dans l'esprit des simples, et leur faire voir que le culte prescrit n'étoit pas le même que celui qui avoit été institué par les premiers législateurs, et inspiré par la nymphe Égérie.

On portoit la prudence plus loin : on ne pouvoit lire les livres sibyllins sans la permission du sénat, qui ne la donnoit même que dans les grandes occasions, et lorsqu'il s'agissoit de consoler les peuples. Toutes les interprétations étoient défendues; ces livres mêmes étoient toujours renfermés; et, par une précaution si sage, on ôtoit les armes des mains des fanatiques et des séditieux.

Les devins ne pouvoient rien prononcer sur les affaires publiques sans la permission des magistrats; leur art étoit absolument subordonné à la volonté du sénat; et cela avoit été ainsi ordonné par les livres des pontifes, dont Cicéron nous a conservé quelques fragments**.

Polybe met la superstition au rang des avantages que le peuple romain avoit par-dessus les autres peuples : ce qui paroît ridicule aux sages est nécessaire pour les sots; et ce peuple, qui se met si facilement en colère, a besoin d'être arrêté par une puissance invincible.

Les augures et les aruspices étoient proprement les grotesques du paganisme; mais on ne les trouvera point

---

* Tite-Live, liv. XL, ch. xxix.

** *De leg.*, lib. II, p. 441, t. IV, éd. de Denis Godefroy, 1587 : *Bella disceptanto : prodigia, portenta, ad Etruscos et aruspices, si senatus jusserit, deferunto.* Et même livre, p. 440 : *Sacerdotum duo genera sunto : unum, quod præsit cærimoniis et sacris; alterum, quod interpretetur fatidicorum et vatum effata incognita, cum senatus populusque adsciverit.*

ridicules, si on fait réflexion que, dans une religion toute populaire comme celle-là, rien ne paroissoit extravagant : la crédulité du peuple réparoit tout chez les Romains : plus une chose étoit contraire à la raison humaine, plus elle leur paroissoit divine. Une vérité simple ne les auroit pas vivement touchés : il leur falloit des sujets d'admiration, il leur falloit des signes de la divinité; et ils ne les trouvoient que dans le merveilleux et le ridicule.

C'étoit à la vérité une chose très extravagante de faire dépendre le salut de la république de l'appétit sacré d'un poulet et de la disposition des entrailles des victimes; mais ceux qui introduisirent ces cérémonies en connoissoient bien le fort et le foible, et ce ne fut que par de bonnes raisons qu'ils péchèrent contre la raison même. Si ce culte avoit été plus raisonnable, les gens d'esprit en auroient été la dupe aussi bien que le peuple, et par là on auroit perdu tout l'avantage qu'on en pouvoit attendre : il falloit donc des cérémonies qui pussent entretenir la superstition des uns, et entrer dans la politique des autres : c'est ce qui se trouvoit dans les divinations. On y mettoit les arrêts du Ciel dans la bouche des principaux sénateurs, gens éclairés, et qui connoissoient également le ridicule et l'utilité des divinations.

Cicéron dit* que Fabius, étant augure, tenoit pour règle que ce qui étoit avantageux à la république se faisoit toujours sous de bons auspices. Il pense, comme Marcellus**, que, quoique la crédulité populaire eût établi au commencement les augures, on en avoit retenu l'usage pour l'utilité de la république; et il met cette différence entre les Romains et les étrangers, que ceux-ci s'en servoient indifféremment dans toutes les occasions, et ceux-là seulement dans les affaires qui regardoient l'intérêt public. Cicéron*** nous apprend que la foudre tombée du côté gauche étoit d'un bon augure, excepté

---

* *Optimis auspiciis ea geri, quæ pro reipublicæ salute gererentur; quæ contra rempublicam fierent, contra auspicia fieri.* De Senectute, p. 542.

** *De divinatione*, lib. II, cap. XXXV.

*** *Ibid.*, p. 395.

dans les assemblées du peuple, *præterquam ad comitia.* Les règles de l'art cessoient dans cette occasion : les magistrats y jugeoient à leur fantaisie de la bonté des auspices, et ces auspices étoient une bride avec laquelle ils menoient le peuple. Cicéron ajoute : *Hoc institutum reipublicæ causâ est, ut comitiorum, vel in jure legum, vel in judiciis populi, vel in creandis magistratibus, principes civitatis essent interpretes**. Il avoit dit auparavant qu'on lisoit dans les livres sacrés : *Jove tonante et fulgurante, comitia populi habere nefas esse***. Cela avoit été introduit, dit-il, pour fournir aux magistrats un prétexte de rompre les assemblées du peuple***. Au reste, il étoit indifférent que la victime qu'on immoloit se trouvât de bon ou de mauvais augure; car lorsqu'on n'étoit pas content de la première, on en immoloit une seconde, une troisième, une quatrième, qu'on appeloit *hostiæ succedaneæ.* Paul Émile voulant sacrifier fut obligé d'immoler vingt victimes : les dieux ne furent apaisés qu'à la dernière, dans laquelle on trouva des signes qui promettoient la victoire. C'est pour cela qu'on avoit coutume de dire que, dans les sacrifices, les dernières victimes valoient toujours mieux que les premières. César ne fut pas si patient que Paul Émile : ayant égorgé plusieurs victimes, dit Suétone****, sans en trouver de favorables, il quitta les autels avec mépris, et entra dans le sénat.

Comme les magistrats se trouvoient maîtres des présages, ils avoient un moyen sûr pour détourner le peuple d'une guerre qui auroit été funeste, ou pour lui en faire entreprendre une qui auroit pu être utile. Les devins, qui suivoient toujours les armées, et qui étoient plutôt les interprètes du général que des dieux, inspiroient de la confiance aux soldats. Si par hasard quelque mauvais présage avoit épouvanté l'armée, un habile général en convertissoit le sens et se le rendoit favorable : ainsi Scipion, qui tomba en sautant de son vaisseau sur le

---

* *De divinatione,* lib. II, p. 395.

** *Ibid.*, p. 338.

*** *Hoc reipublicæ causâ constitutum; comitiorum enim non habendorum causas esse voluerunt.* Ibid.

**** *Pluribus hostiis cæsis, cum litare non posset, introiit curiam, spretâ religione.* In Jul. Cæs., lib. I, cap. LXXX.

rivage d'Afrique, prit de la terre dans ses mains : « Je te tiens, dit-il, ô terre d'Afrique ! » Et par ces mots il rendit heureux un présage qui avoit paru si funeste.

Les Siciliens, s'étant embarqués pour faire quelque expédition en Afrique, furent si épouvantés d'une éclipse de soleil, qu'ils étoient sur le point d'abandonner leur entreprise; mais le général leur représenta « qu'à la vérité cette éclipse eût été de mauvais augure si elle eût paru avant leur embarquement, mais que, puisqu'elle n'avoit paru qu'après, elle ne pouvoit menacer que les Africains ». Par là il fit cesser leur frayeur, et trouva, dans un sujet de crainte, le moyen d'augmenter leur courage.

César fut averti plusieurs fois par les devins de ne point passer en Afrique avant l'hiver. Il ne les écouta pas, et prévint par là ses ennemis, qui, sans cette diligence, auroient eu le temps de réunir leurs forces.

Crassus, pendant un sacrifice, ayant laissé tomber son couteau des mains, on en prit un mauvais augure; mais il rassura le peuple en lui disant : « Bon courage ! au moins mon épée ne m'est jamais tombée des mains. »

Lucullus étant près de donner bataille à Tigrane, on vint lui dire que c'étoit un jour malheureux : « Tant mieux, dit-il, nous le rendrons heureux par notre victoire. »

Tarquin le Superbe, voulant établir des jeux en l'honneur de la déesse Mania, consulta l'oracle d'Apollon, qui répondit obscurément, et dit qu'il falloit sacrifier têtes pour têtes, *capitibus pro capitibus supplicandum*. Ce prince, plus cruel encore que superstitieux, fit immoler des enfants; mais Junius Brutus changea ce sacrifice horrible; car il le fit faire avec des têtes d'ail et de pavot, et par là remplit ou éluda l'oracle*.

On coupoit le nœud gordien, quand on ne pouvoit pas le délier; ainsi Claudius Pulcher, voulant donner un combat naval, fit jeter les poulets sacrés à la mer, afin de les faire boire, disoit-il, puisqu'ils ne vouloient pas manger**.

---

* MACROB., *Saturnal.*, lib. I, cap. VII.

** *Quia esse nolunt, bibant.* Valerius Maximus, lib. I. cap. IV, art. 3.

Il eſt vrai qu'on punissoit quelquefois un général de n'avoir pas suivi les présages; et cela même étoit un nouvel effet de la politique des Romains. On vouloit faire voir au peuple que les mauvais succès, les villes prises, les batailles perdues, n'étoient point l'effet d'une mauvaise conſtitution de l'État, ou de la foiblesse de la république, mais de l'impiété d'un citoyen, contre lequel les dieux étoient irrités. Avec cette persuasion, il n'étoit pas difficile de rendre la confiance au peuple; il ne falloit pour cela que quelques cérémonies et quelques sacrifices. Ainsi, lorsque la ville étoit menacée ou affligée de quelque malheur, on ne manquoit pas d'en chercher la cause, qui étoit toujours la colère de quelque dieu dont on avoit négligé le culte : il suffisoit, pour s'en garantir, de faire des sacrifices et des processions, de purifier la ville avec des torches, du soufre et de l'eau salée. On faisoit faire à la victime le tour des remparts avant de l'égorger, ce qui s'appeloit *sacrificium amburbium*, et *amburbiale*. On alloit même quelquefois jusqu'à purifier les armées et les flottes, après quoi chacun reprenait courage.

Scévola, grand pontife, et Varron, un de leurs grands théologiens, disoient qu'il étoit nécessaire que le peuple ignorât beaucoup de choses vraies, et en crût beaucoup de fausses : saint Auguſtin dit* que Varron avoit découvert par là tout le secret des politiques et des miniſtres d'État.

Le même Scévola, au rapport de saint Auguſtin**, divisoit les dieux en trois classes : ceux qui avoient été établis par les poëtes, ceux qui avoient été établis par les philosophes, et ceux qui avoient été établis par les magiſtrats, *a principibus civitatis*.

Ceux qui lisent l'hiſtoire romaine, et qui sont un peu clairvoyants, trouvent à chaque pas des traits de la politique dont nous parlons. Ainsi on voit Cicéron qui, en particulier, et parmi ses amis, fait à chaque moment une confession d'incrédulité***, parler en public avec

* *Totum consilium prodidit sapientum per quod civitates et populi regerentur*. De civit. Dei, lib. IV, cap. XXXI.

** *De civit. Dei*, lib. IV, cap. XXXI.

*** *Adeone me delirare censes ut iſta credam.*

un zèle extraordinaire contre l'impiété de Verrès. On voit un Clodius, qui avoit insolemment profané les mystères de la bonne déesse, et dont l'impiété avoit été marquée par vingt arrêts du sénat, faire lui-même une harangue remplie de zèle à ce sénat qui l'avoit foudroyé, contre le mépris des pratiques anciennes et de la religion. On voit un Salluste, le plus corrompu de tous les citoyens, mettre à la tête de ses ouvrages une préface digne de la gravité et de l'austérité de Caton. Je n'aurois jamais fait, si je voulois épuiser tous les exemples.

Quoique les magistrats ne donnassent pas dans la religion du peuple, il ne faut pas croire qu'ils n'en eussent point. M. Cudworth[2] a fort bien prouvé que ceux qui étoient éclairés parmi les païens adoroient une divinité suprême, dont les divinités du peuple n'étoient qu'une participation. Les païens, très peu scrupuleux dans le culte, croyoient qu'il étoit indifférent d'adorer la divinité même, ou les manifestations de la divinité; d'adorer, par exemple, dans Vénus, la puissance passive de la nature, ou la divinité suprême, en tant qu'elle est susceptible de toute génération; de rendre un culte au soleil, ou à l'Être suprême, en tant qu'il anime les plantes et rend la terre féconde par sa chaleur. Ainsi le stoïcien Balbus dit, dans Cicéron*, « que Dieu participe, par sa nature, à toutes les choses d'ici-bas; qu'il est Cérès sur la terre, Neptune sur les mers ». Nous en saurions davantage si nous avions le livre qu'Asclépiade[3] composa, intitulé *l'Harmonie de toutes les théologies*.

Comme le dogme de l'âme du monde étoit presque universellement reçu, et que l'on regardoit chaque partie de l'univers comme un membre vivant dans lequel cette âme étoit répandue, il sembloit qu'il étoit permis d'adorer indifféremment toutes ces parties, et que le culte devoit être arbitraire comme étoit le dogme.

Voilà d'où étoit né cet esprit de tolérance et de douceur qui régnoit dans le monde païen : on n'avoit garde de se persécuter et de se déchirer les uns les autres; toutes les

---

* *Deus pertinens per naturam cujusque rei, per terras Ceres, per maria Neptunus, alii per alia, poterunt intelligi : qui qualesque sint, quoque eos nomine consuetudo nuncupaverit, hos deos et venerari et colere debemus.* De nat. deorum, lib. II, cap. XXVIII, p. 210.

religions, toutes les théologies, y étoient également bonnes : les hérésies, les guerres et les disputes de religion y étoient inconnues; pourvu qu'on allât adorer au temple, chaque citoyen étoit grand pontife dans sa famille.

Les Romains étoient encore plus tolérants que les Grecs, qui ont toujours gâté tout : chacun sait la malheureuse destinée de Socrate.

Il est vrai que la religion égyptienne fut toujours proscrite à Rome : c'est qu'elle étoit intolérante, qu'elle vouloit régner seule, et s'établir sur les débris des autres; de manière que l'esprit de douceur et de paix qui régnoit chez les Romains fut la véritable cause de la guerre qu'ils lui firent sans relâche. Le sénat ordonna d'abattre les temples des divinités égyptiennes; et Valère Maxime* rapporte, à ce sujet, qu'Émilius Paulus donna les premiers coups, afin d'encourager par son exemple les ouvriers frappés d'une crainte superstitieuse.

Mais les prêtres de Sérapis et d'Isis avoient encore plus de zèle pour établir ces cérémonies qu'on n'en avoit à Rome pour les proscrire. Quoique Auguste, au rapport de Dion**, en eût défendu l'exercice dans Rome, Agrippa, qui commandoit dans la ville en son absence, fut obligé de le défendre une seconde fois. On peut voir, dans Tacite et dans Suétone, les fréquents arrêts que le sénat fut obligé de rendre pour bannir ce culte de Rome.

Il faut remarquer que les Romains confondirent les Juifs avec les Égyptiens, comme on sait qu'ils confondirent les chrétiens avec les juifs : ces deux religions furent longtemps regardées comme deux branches de la première, et partagèrent avec elle la haine, le mépris et la persécution des Romains. Les mêmes arrêts qui abolirent à Rome les cérémonies égyptiennes mettent toujours les cérémonies juives avec celles-ci, comme il paroît par Tacite***, et par Suétone, dans les vies de Tibère et de Claude. Il est encore plus clair que les historiens n'ont jamais distingué le culte des chrétiens d'avec les autres. On n'étoit pas même revenu de cette

---

* Liv. I, chap. III, art. 3.

** Dion Cassius, liv. XXXIV.

*** *Annales*, liv. II, chap. LXXXV.

erreur du temps d'Adrien, comme il paroît par une lettre que cet empereur écrivit d'Égypte au consul Servianus* : « Tous ceux qui, en Égypte, adorent Sérapis, sont chrétiens, et ceux même qu'on appelle évêques sont attachés au culte de Sérapis. Il n'y a point de juif, de prince de synagogue, de samaritain, de prêtre des chrétiens, de mathématicien, de devin, de baigneur, qui n'adore Sérapis. Le patriarche même des juifs adore indifféremment Sérapis et le Christ. Ces gens n'ont d'autre dieu que Sérapis; c'est le dieu des chrétiens, des juifs et de tous les peuples. » Peut-on avoir des idées plus confuses de ces trois religions, et les confondre plus grossièrement?

Chez les Égyptiens, les prêtres faisoient un corps à part, qui étoit entretenu aux dépens du public; de là naissoient plusieurs inconvénients : toutes les richesses de l'État se trouvoient englouties dans une société de gens qui, recevant toujours et ne rendant jamais, attiroient insensiblement tout à eux. Les prêtres d'Égypte, ainsi gagés pour ne rien faire, languissoient tous dans une oisiveté dont ils ne sortoient qu'avec les vices qu'elle produit : ils étoient brouillons, inquiets, entreprenants; et ces qualités les rendoient extrêmement dangereux. Enfin, un corps dont les intérêts avoient été violemment séparés de ceux de l'État étoit un monstre; et ceux qui l'avoient établi avoient jeté dans la société une semence de discorde et de guerres civiles. Il n'en étoit pas de même à Rome : on y avoit fait de la prêtrise une charge civile; les dignités d'augure, de grand pontife, étoient des magistratures : ceux qui en étoient revêtus étoient membres du sénat, et par conséquent n'avoient pas des intérêts différents de ceux de ce corps. Bien loin de se servir de la superstition pour opprimer la république,

---

* *Illic qui Serapin colunt, christiani sunt; et devoti sunt Serapi, qui se Christi episcopos dicunt. Nemo illic archisynagogus judæorum, nemo samarites, nemo christianorum presbyter, non mathematicus, non aruspex, non aliptes, qui non Serapin colat. Ipse ille patriarcha (judæorum scilicet) cum Ægyptum venerit, ab aliis Serapin adorare, ab aliis cogitur Christum. Unus illis deus est Serapis : hunc judæi hunc christiani, hunc omnes venerantur et gentes.* Flavius Vopiscus, in *Vita Saturnini*. Vid. *Historiæ augustæ scriptores*, in-fol., 1620, p. 245; et in-8o, 1661, t. II, p. 719.

ils l'employoient utilement à la soutenir. « Dans notre ville, dit Cicéron*, les rois et les magistrats qui leur ont succédé ont toujours eu un double caractère, et ont gouverné l'État sous les auspices de la religion. »

Les duumvirs avoient la direction des choses sacrées; les quindécemvirs avoient soin des cérémonies de la religion, gardoient les livres des sibylles; ce que faisoient auparavant les décemvirs et les duumvirs. Ils consultoient les oracles lorsque le sénat l'avoit ordonné, et en faisoient le rapport, y ajoutant leur avis; ils étoient aussi commis pour exécuter tout ce qui étoit prescrit dans les livres des sibylles, et pour faire célébrer les jeux séculaires : de manière que toutes les cérémonies religieuses passoient par les mains des magistrats.

Les rois de Rome avoient une espèce de sacerdoce : il y avoit de certaines cérémonies qui ne pouvoient être faites que par eux. Lorsque les Tarquins furent chassés, on craignoit que le peuple ne s'aperçût de quelque changement dans la religion; cela fit établir un magistrat appelé *rex sacrorum*, qui, dans les sacrifices, faisoit les fonctions des anciens rois, et dont la femme étoit appelée *regina sacrorum*. Ce fut le seul vestige de royauté que les Romains conservèrent parmi eux.

Les Romains avoient cet avantage, qu'ils avoient pour législateur le plus sage prince dont l'histoire profane ait jamais parlé[4] : ce grand homme ne chercha pendant tout son règne qu'à faire fleurir la justice et l'équité, et il ne fit pas moins sentir sa modération à ses voisins qu'à ses sujets. Il établit les fécialiens, qui étoient des prêtres sans le ministère desquels on ne pouvoit faire ni la paix ni la guerre. Nous avons encore des formulaires de serments faits par ces fécialiens quand on concluoit la paix avec quelque peuple. Dans celle que Rome conclut avec Albe, un fécialien dit dans Tite-Live** : « Si le peuple romain est le premier à s'en départir, *publico consilio dolove malo*, qu'il prie Jupiter de le frapper comme

---

* *Apud veteres, qui rerum potiebantur, iidem auguria tenebant, ut testis est nostra civitas, in qua et reges augures, et postea privati eodem sacerdotio præditi rempublicam religionum auctoritate rexerunt.* De divinatione, lib. I, édit. de Denis Godefroy, 1587, t. IV, p. 369.

** Liv. I, chap. XXIV.

il va frapper le cochon qu'il tenoit dans ses mains »; et aussitôt il l'abattit d'un coup de caillou.

Avant de commencer la guerre, on envoyoit un de ces fécialiens faire ses plaintes au peuple qui avoit porté quelque dommage à la république. Il lui donnoit un certain temps pour se consulter, et pour chercher les moyens de rétablir la bonne intelligence; mais, si on négligeoit de faire l'accommodement, le fécialien s'en retournoit et sortoit des terres de ce peuple injuste, après avoir invoqué contre lui les dieux célestes et ceux des enfers : pour lors le sénat ordonnoit ce qu'il croyoit juste et pieux. Ainsi les guerres ne s'entreprenoient jamais à la hâte, et elles ne pouvoient être qu'une suite d'une longue et mûre délibération.

La politique qui régnoit dans la religion des Romains se développa encore mieux dans leurs victoires. Si la superstition avoit été écoutée, on auroit porté chez les vaincus les dieux des vainqueurs : on auroit renversé leurs temples, et, en établissant un nouveau culte, on leur auroit imposé une servitude plus rude que la première. On fit mieux : Rome se soumit elle-même aux divinités étrangères, elle les reçut dans son sein; et, par ce lien, le plus fort qui soit parmi les hommes, elle s'attacha des peuples qui la regardèrent plutôt comme le sanctuaire de la religion que comme la maîtresse du monde.

Mais, pour ne point multiplier les êtres, les Romains, à l'exemple des Grecs, confondirent adroitement les divinités étrangères avec les leurs : s'ils trouvoient dans leurs conquêtes un dieu qui eût du rapport à quelqu'un de ceux qu'on adoroit à Rome, ils l'adoptoient, pour ainsi dire, en lui donnant le nom de la divinité romaine, et lui accordoient, si j'ose me servir de cette expression, le droit de bourgeoisie[5] dans leur ville. Ainsi, lorsqu'ils trouvoient quelque héros fameux qui eût purgé la terre de quelque monstre, ou soumis quelque peuple barbare, ils lui donnoient aussitôt le nom d'Hercule. « Nous avons percé jusqu'à l'Océan, dit Tacite*, et

---

* *Ipsum quinetiam Oceanum illa tentavimus; et superesse adhuc Herculis columnas fama vulgavit, sive adiit Hercules, seu quidquid ubique magnificum est, in claritatem ejus referre consensimus.* De moribus Germanorum, cap. XXXIV.

nous y avons trouvé les colonnes d'Hercule; soit qu'Hercule y ait été, soit que nous ayons attribué à ce héros tous les faits dignes de sa gloire. »

Varron a compté quarante-quatre de ces dompteurs de monstres; Cicéron* n'en a compté que six, vingt-deux Muses, cinq Soleils, quatre Vulcains, cinq Mercures, quatre Apollons, trois Jupiters.

Eusèbe va plus loin** : il compte presque autant de Jupiters que de peuples.

Les Romains, qui n'avoient proprement d'autre divinité que le génie de la République, ne faisoient point d'attention au désordre et à la confusion qu'ils jetoient dans la mythologie : la crédulité des peuples, qui est toujours au-dessus du ridicule et de l'extravagant, réparoit tout.

---

* *De natura Deorum*, lib. III, cap. XVI, p. 332; cap. XXI, p. 340; cap. XXII, p. 341; cap. XXIII, *ibid.*

** *Praæpratio evangelica*, lib. III.

ŒUVRES ACADÉMIQUES

P. 81 POLITIQUE DES ROMAINS DANS LA RELIGION

Dissertation lue à l'Académie de Bordeaux le 18 juin 1716, imprimée après la mort de Montesquieu.

1. C'est-à-dire : la dater. Même idée dans *Lettres Persanes*, LX.
2. Ralph Cudworth (1617-1688), professeur d'hébreu à Cambridge et auteur du *Système intellectuel de l'Univers* (1678) et de l'*Immutabilité des idées morales* (1731).
3. Asclépiade, philosophe grec du IVe siècle avant J.-C.
4. Il s'agit de Numa.
5. *Droit de bourgeoisie* : droit de cité.